

# Ejendals – Conditions générales de ventes et de livraison

## 1. Définitions

- 1.1** « Ejendals » désigne Ejendals AB et toutes ses filiales.
- 1.2** Le « Client » désigne l'entité ou la personne à laquelle Ejendals fournit un produit/des produits dans le cadre du Contrat.
- 1.3** La « Partie » désigne Ejendals ou Client.
- 1.4** Les « conditions » désignent les Conditions générales.
- 1.5** Le « Produit » désigne tout produit acheté par le client à Ejendals dans le cadre des présentes Conditions.
- 1.6** Le « Contrat » désigne le contrat entre le Client et Ejendals concernant l'achat du produit.
- 1.7** Par les « Documents CMR » on entend les documents liés à la Convention relative au contrat de transport international de marchandises par route (Convention CMR), signée à Genève en 1956.
- 1.8** Par « Information confidentielle », on entend l'information classée par écrit comme « confidentielle » ou « exclusive » par la Partie divulgante au moment de la divulgation écrite, et l'information classée oralement comme « confidentielle » ou « exclusive » par la Partie divulgante au moment de la divulgation orale ou visuelle et qui est confirmée ultérieurement par écrit comme étant « confidentielle » ou « exclusive ».
- 1.9** Toutes les références au singulier incluent les références au pluriel et vice versa.

## 2. Applicabilité

- 2.1** Les Conditions s'appliquent à tous les demandes, devis, bons de commande et Contrats conclus entre Ejendals et le Client concernant l'achat de produits, et les Conditions associées à ces demandes, devis, bons de commande ou Contrats constituent l'accord complet entre les Parties. Aucune transaction habituelle ou aucun usage commercial ne sera appliqué à un tel accord.
- 2.2** Toutes conditions, ententes contractuelles, accords ou représentations préalables, qu'ils soient écrits ou oraux, seront réputés suspendus et intégrés dans les présentes.
- 2.3** L'approbation du Client doit se limiter aux présentes Conditions sans aucune modification, ajout ou altération et toutes conditions différentes du Client seront rejetées par les présentes et ne seront pas appliquées.

## 3. Offres, prix et commandes

- 3.1** Les offres émises par Ejendals sont valides pendant trente (30) jours calendaires à compter de la date de l'offre, sauf accord contraire par écrit.
- 3.2** Les offres générales et les listes de prix sont données seulement à titre d'information et n'engagent pas Ejendals.
- 3.3** Les prix indiqués sont des prix nets et n'incluent aucune taxe sur la valeur ajoutée ou autre taxe applicable, qui sera payée par le Client conformément à la loi applicable.
- 3.4** Les prix sont valides uniquement pendant les dates indiquées dans l'offre.

**3.5** Ejendals a le droit d'augmenter les prix unilatéralement à tout moment, y compris les circonstances, sans être limitées à celles-ci, résultant des augmentations de coûts subis par Ejendals, comme par exemple les changements dans les prix de matières premières, les taux de change, les droits de douane, les taxes ou autres frais ou charges publics, moyennant une notification écrite adressée au Client. Le nouveau prix deviendra effectif pour toutes les commandes passées dix (10) jours calendaires à compter de la date de la notification.

**3.6** L'information concernant le poids, les dimensions, la capacité etc. dans les catalogues, les prospectus, les mailings etc. est approximative et ferme seulement, si celle-ci se réfère expressément au Contrat écrit. Les données techniques sont données sous réserve de modifications de construction.

**3.7** Les engagements entrepris en dehors d'une offre ou d'une confirmation de commande ne lient Ejendals que s'ils ont été confirmés par écrit par Ejendals.

**3.8** Toutes les commandes sont soumises à l'approbation d'Ejendals. Un Contrat ne sera conclu que par écrit et par Ejendals et ne prendra légalement effet qu'après une confirmation de commande émise par Ejendals.

**3.9** Sauf accord contraire d'Ejendals émis par écrit, après avoir été acceptées par Ejendals, les commandes ne pourront pas être annulées par le client.

## 4. Paiements

**4.1** Les paiements seront effectués dans la devise indiquée sur la facture, la TVA incluse, si applicable.

**4.2** Les frais liés au change ou aux changements des taux de change entre la passation de la commande et le paiement de la facture correspondante sont à la charge du Client.

**4.3** Sauf accord contraire d'Ejendals émis par écrit, le règlement des factures s'effectue sans escompte dans les trente (30) jours calendaires de la date de la facture. Les paiements ne seront considérés réglés que lorsque le montant dû aura été crédité sur l'un des comptes bancaires d'Ejendals.

**4.4** En cas de défaut de paiement à la date d'échéance, même en cas de paiement partiel, des intérêts d'un taux de 8 % supérieur au taux d'intérêt de base de la Banque centrale de Suède (Riksbank) seront perçus sur le montant dû.

**4.5** Ejendals sera en droit de refuser ou de reporter toute livraison en totalité ou en partie, à l'entière discrétion d'Ejendals, jusqu'à ce qu'Ejendals ait reçu les fonds requis pour le paiement complet de toute facture impayée.

**4.6** Si le Client manque au paiement de toutes sommes d'argent dans les quatorze (14) jours calendaires qui suivent la date d'échéance, Ejendals est en droit de résilier le contrat (ou une partie de celui-ci à la seule discrétion d'Ejendals), moyennant un préavis écrit adressé au Client avec effet immédiat. Dans ce cas, le Client doit retourner

à Ejendals sans tarder les produits livrés, en plus de toutes autres obligations.

**4.7** Jusqu'au paiement complet d'une facture, Ejendals est en droit de demander au Client une garantie bancaire suffisante pour le paiement des produits.

**4.8** Si le montant total impayé (y compris les commandes en cours) dépasse la limite de crédit fixée par Ejendals, celle-ci aura le droit de refuser ou de reporter la livraison jusqu'à ce que le montant total impayé (y compris les commandes en cours et les intérêts) soit inférieur à la limite de crédit. Ejendals a le droit de réviser la limite de crédit accordée au Client à tout moment.

## **5. Réserve de propriété**

**5.1** Les produits livrés restent la propriété légale et effective d'Ejendals jusqu'à la réception par Ejendals du paiement complet du prix d'achat, après quoi ils deviennent la propriété du Client.

**5.2** Le Client indemnisera Ejendals pour la totalité de la valeur de remplacement de tout produit et de tous les produits qui auront été abîmés ou devenus autrement inutilisables ou inappropriés à l'usage prévu pendant que ces produits ont été en possession du Client et avant le paiement complet du prix d'achat.

## **6. Livraison**

**6.1** Le matériel d'emballage nécessaire pour le transport est fourni par Ejendals. Les éventuels frais de palettes seront facturés séparément au Client.

**6.2** S'il n'en a pas été expressément convenu autrement par écrit, la livraison est toujours effectuée FCA Leksand, (Incoterms 2010).

**6.3** Lorsque les coûts d'envoi seront payés par le Client, et s'ils sont payés d'avance par Ejendals, le montant de ces coûts sera remboursé à Ejendals avec les éventuels coûts de manutention.

**6.4** Tous les coûts des livraisons express demandées par le Client seront facturés au Client, avec les éventuels coûts de manutention.

**6.5** Les délais de livraison sont donnés seulement à titre d'information et sont fermes uniquement s'il en a été expressément convenu par écrit. Ejendals prendra toutes les mesures commercialement raisonnables pour respecter la date d'envoi indiquée dans la confirmation de la commande.

**6.6** Si le Client accepte la livraison tardivement, Ejendals est en droit de réclamer le remboursement des frais occasionnés. Dans le cas d'un tel manquement, le Client assumera tous les risques liés à la perte ou aux dommages des produits à compter de la date convenue pour la réception de la livraison.

## **7. Réclamations et retour de Produits**

**7.1** Le contrôle de qualité d'Ejendals ne dégage en aucun cas le Client de son obligation d'examiner les produits lors de la livraison.

**7.2** Tout défaut manifeste ou dommage dû au transport donnant lieu à une réclamation sera notifié au moyen des documents POD (preuve de livraison) et/ou des documents CMR. Une description détaillée du défaut et/ou du dommage devra également être notifiée par écrit directement à Ejendals dans les huit (8) jours calendaires après la livraison. Si le client omet de notifier Ejendals dans le délai limite prescrit, les produits sont réputés avoir été irrévocablement acceptés.

**7.3** Les réclamations concernant les désaccords en matière de passation de commande et les quantités livrées devront être notifiées par écrit à Ejendals dans les huit (8) jours calendaires à compter de la livraison. Si le Client omet de notifier Ejendals dans le délai limite fixé, les produits sont réputés avoir été irrévocablement acceptés.

**7.4** Les réclamations concernant les vices cachés doivent être

notifiées avec une description détaillée à Ejendals par écrit sans délai et en tout cas au plus tard dans les huit (8) jours calendaires après que le Client a remarqué ou aurait dû remarquer le vice caché. Cependant, aucune réclamation pour vices cachés ne pourra être présentée contre Ejendals plus de trois (3) mois après la livraison du produit au Client. Le défaut caché doit être confirmé par les deux parties.

**7.5** Si le Client reçoit une réclamation ayant rapport à une blessure ou une blessure éventuelle survenue à l'utilisateur, la réclamation doit être rapportée immédiatement (le jour même) à Ejendals.

**7.6** En aucun cas, le Client ne peut réemballer les produits qui ont été retournés au Client par les clients de celui-ci. Les produits retournés au Client par les clients de celui-ci ne peuvent être redistribués que s'ils se trouvent dans la forme d'origine et dans l'emballage d'origine.

**7.7** En aucun cas, le Client ne procédera au rappel ou au retour de produits sans l'autorisation du responsable commercial de la région ou du Service Clients Ejendals. Un retour de produits confirmé par Ejendals doit être accompagné d'un formulaire de retour d'Ejendals dûment rempli. Les produits faisant l'objet de retour doivent être retournés dans le même état dans lequel ils ont été livrés au Client et dans l'emballage d'origine qui n'a été ni altéré ou abîmé. Ejendals n'accepte le retour des produits que si à la date de la réception par Ejendals, les produits retournés sont inclus dans la gamme actuelle de produits et sont marqués conformément à la Directive Européenne/Réglementation en vigueur à ce jour.

**7.8** Sauf accord contraire par écrit, le Client n'a pas le droit de procéder à une épuration des stocks (stock cleansing).

## **8. Responsabilité**

**8.1** Ejendals garantit qu'après le transfert du risque au Client, les produits livrés sont exempts de vices de construction, de matériel et de fabrication et qu'ils ont été correctement emballés et stockés dans des conditions environnementales correctes.

**8.2** La responsabilité d'Ejendals pour une réclamation liée aux produits et approuvée par Ejendals se limitera à la réparation ou au remplacement ou au remboursement des produits retournés au prix d'achat de ceux-ci, à la seule discrétion d'Ejendals.

**8.3** La responsabilité d'Ejendals pour un défaut ou une autre déficience dans les produits livrés et le recours du Client pour un tel défaut ou une autre déficience se limite seulement à ce qui est indiqué ci-dessus au point 8.2. Un défaut ou une autre déficience du produit ne confère pas au Client le droit d'invoquer d'autres sanctions que ce qui a été constaté ci-dessus et ce genre de grief est donc rejetée par Ejendals.

**8.4** Aucune garantie ou recours n'est valable pour les dommages consécutifs à une utilisation ou un stockage inappropriés, à l'usure ou à une mauvaise ou négligente manipulation des produits. Ejendals ne sera pas tenue responsable des propriétés de santé ou de sécurité de ses produits si ceux-ci ont fait l'objet d'un processus de lavage ou de reconditionnement. L'entière responsabilité pour les éventuelles modifications des propriétés de santé et de sécurité des produits incombe à la personne qui aura effectué le lavage ou le reconditionnement, ou à la et ou aux personne(s) ayant commandé(s) ces services. La garantie et le recours ne s'appliquent pas et n'incluent pas non plus aucun produit ayant fait l'objet d'un accidenté ou d'une altération.

**8.5** En aucun cas, Ejendals ne sera tenue responsable et obligée d'indemniser des dommages indirects ou consécutifs et / ou des pertes, y compris mais sans se limiter à la perte de profit, de revenu, de clientèle, de temps ou de possibilités d'affaires manquées.

**8.6** Le Client devra indemniser, défendre et dégager la responsabilité

d'Ejendals contre toute réclamation, procès, action en responsabilité, dommages et pertes (les honoraires d'avocats inclus) à l'égard de tiers, y compris blessure ou décès ou dommage causé aux biens, à moins que cette blessure, ce décès ou ce dommage ne soit directement causé par un défaut réel et évident du produit livré par Ejendals au Client.

## **9. Droits de propriété intellectuelle et confidentialité**

**9.1** Sauf accord contraire, la propriété intellectuelle liée aux produits appartient à Ejendals ou ses concédants de licence.

**9.2** Le Client est tenu de respecter les droits de propriété intellectuelle d'Ejendals, y compris et sans s'y limiter, les marques de fabrique et les droits d'auteur. Les produits d'Ejendals sont vendus sans inclure le transfert des droits de propriété intellectuelle d'Ejendals.

**9.3** Le Client n'utilisera pas les droits de propriété intellectuelle d'Ejendals sans l'accord préalable explicite écrit par Ejendals.

**9.4** Ejendals défendra et indemnisera le Client contre toute réclamation par une tierce partie non affiliée prétendant que les produits fournis dans le cadre des présentes conditions portent atteinte aux droits de propriété intellectuelle, à conditions que le Client informe Ejendals immédiatement par écrit de la réclamation, accepte que seule Ejendals se charge de la défense et du règlement des revendications, et communique à Ejendals toutes les données nécessaires et fournit l'assistance raisonnable requise pour la défense.

**9.5** La section 9.4 ne sera pas appliquée et Ejendals ne sera tenue à aucune obligation ou responsabilité à l'égard de toute revendication basée sur des produits qui ont été modifiés ou révisés, une combinaison de produits avec d'autres produits ou services, lorsque cette combinaison constitue le fondement de l'atteinte prétendue, sur le manquement du Client de mettre en œuvre une mise à jour effectuée par Ejendals et que celle-ci aurait pu permettre d'éviter la revendication, sur une utilisation non autorisée des produits, ou sur des produits faits ou effectués selon les spécifications du Client.

**9.6** Outre l'Information confidentielle, toutes les informations obtenues par le Client ou fournies par Ejendals en rapport avec Ejendals ou les produits sont exclusives et confidentielles et le Client ne divulguera, sans l'autorisation préalable écrite d'Ejendals, aucune de ces informations à quelle qu'autre personne que ce soit ou ne les utilisera lui-même que pour les fins d'exécution du Contrat.

**9.7** L'obligation de confidentialité des présentes Conditions persistera même après l'annulation, la résiliation ou l'expiration du Contrat et engage tous les employés, agents ou consultants appelés par le Client.

**9.8** Le Client ne divulguera pas, si ce n'est requis par la loi ou ordonné par une juridiction compétente ou une autorité équivalente, le Contrat au public, ni utilisera dans des publicités en tête, brochures ou autres communiqués médiatiques, nom de marque, marque de fabrique, symbole ou autre identifiant d'Ejendals sans l'autorisation préalable écrite d'Ejendals.

## **10. Force Majeure**

**10.1** Aucune des Parties ne sera tenue ou considérée comme responsable pour un délai ou une déficience dans l'exécution du Contrat dû à des circonstances échappant raisonnablement au contrôle de cette Partie (force majeure). Cette clause inclut, sans s'y limiter, les désastres naturels, la guerre, les conflits, la mobilisation générale, les actions d'autorités civiles ou militaires, la saisie, les restrictions monétaires, les sanctions internationales ou l'embargo, le manque de transport, un manque général de matériel, les conflits de travail, les restrictions dans l'utilisation d'énergie, les incendies et les déficiences ou les délais dans les livraisons des sous-traitants causés par des circonstances désignées dans cette clause.

**10.2** Lorsque ce genre de circonstance cause un délai ou un défaut d'exécution et lorsque celle-ci cesse, la Partie affectée par ces circonstances en informera immédiatement l'autre Partie par écrit.

**10.3** Si les événements ou les circonstances persistent pendant plus de trois (3) mois, l'une ou l'autre des Parties peut résilier le Contrat en adressant un préavis écrit à l'autre Partie, sans aucune responsabilité.

## **11. Modifications et cession**

**11.1** Toutes les modifications du Contrat doivent être effectuées par écrit et validées par la signature des deux Parties.

**11.2** Les modifications sous format électronique seront considérées comme effectuées par écrit.

**11.3** Aucune des Parties ne peut, sans le consentement préalable écrit de l'autre Partie, transférer ses droits ou obligations découlant du Contrat à une tierce partie.

## **12. Loi applicable et règlement de litiges**

**12.1** Les présentes conditions et les litiges liés à ces conditions ou à l'achat et à l'utilisation des produits sont soumises à la loi suédoise.

**12.2** La Convention des Nations-Unies sur les contrats de vente internationale de marchandises est ainsi exclue d'application en ce qui concerne les présentes conditions contractuelles.

**12.3** Tous les différends relevant de ces conditions seront réglés par arbitrage selon les règles de l'Institut d'Arbitrage de la Chambre de Commerce de Stockholm. Tous les arbitres seront nommés par l'Institut. Le siège de l'arbitrage sera Stockholm, Suède. La langue utilisée dans la procédure d'arbitrage sera la langue anglaise.

**12.4** Indépendamment de ce qui précède, Ejendals sera en droit de revendiquer des créances et d'engager des procédures d'injonction devant des tribunaux du domicile d'Ejendals ou de celui du Client, à la seule discrétion d'Ejendals, et d'entreprendre des mesures ordonnées par de tels tribunaux.

## **13. Dispositions diverses**

**13.1** Si les présentes conditions ont été traduites, la version anglaise de ces conditions fera toujours foi.

**13.2** Si l'une des clauses ci-dessus ou une partie de celles-ci était légalement invalide, la validité des autres clauses des Conditions n'en sera pas affectée et les Parties chercheront à remplacer cette clause par des termes qui auront le plus possible la même signification que la clause remplacée.

**13.3** Le fait de renoncer à une modalité, condition ou stipulation des présentes ne constitue nullement une renonciation à toutes autres modalités, conditions ou stipulations, une telle renonciation n'étant non plus considérée comme une renonciation à tout manquement subséquent à l'égard de la même modalité, condition ou stipulation.

**13.4** Le défaut d'Ejendals d'insister sur le strict respect des présentes ou d'exercer ses options relevant des présentes ne constitue pas une renonciation à son droit d'exiger ultérieurement le strict respect des présentes ou n'empêche pas Ejendals d'exercer pleinement les options qu'elle n'a pas utilisées auparavant.

**ejendals**  
PROTECTING HANDS AND FEET

**EJENDALS AB**

Box 7, SE-793 21 Leksand, Sweden

Tél +46 (0) 247 360 00

Fax +46 (0) 247 360 91

info@ejendals.com

order@ejendals.com

www.ejendals.com